

Direction scientifique

Amane Gogorza, maître de conférences de droit privé
et
Wanda Mastor, professeur de droit public

Evoquer une autre langue que celle qui est dotée du statut de langue officielle d'un Etat pourrait, a priori, revenir à s'intéresser à un objet secondaire. Comme si les langues régionales, souvent minoritaires, n'appartenaient qu'au patrimoine des groupes nostalgiques des anciens territoires. Or s'intéresser à la question de la multitude des langues sur le territoire d'un même Etat revient à étudier le processus de construction de ce dernier, sa forme, sa politique. Cela revient à mieux saisir la plupart des tensions identitaires, certains peuples revendiquant comme droit premier celui de pouvoir s'exprimer, communiquer, non seulement dans la sphère privée mais aussi publique, dans la langue qu'ils estiment être la leur.

Ce colloque pluridisciplinaire a pour ambition d'étudier les langues régionales dans leur rapport avec l'Etat en Europe. Peuvent-elles considérées comme une identité précédant l'Etat ? Une fois l'Etat construit, comment traite-t-il ces locuteurs spécifiques, qui entendent entretenir une langue qui n'est pas celle que le pouvoir central a choisi d'ériger en langue officielle ? Aussi paradoxal que cela puisse paraître, tant la langue régionale est indissociable d'un territoire, l'avenir de ces idiomes ne se situe-t-il pas justement dans le dépassement des frontières ? Autant de questions qui seront abordées lors de ce colloque réunissant des chercheurs venus de tous horizons disciplinaires et géographiques.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

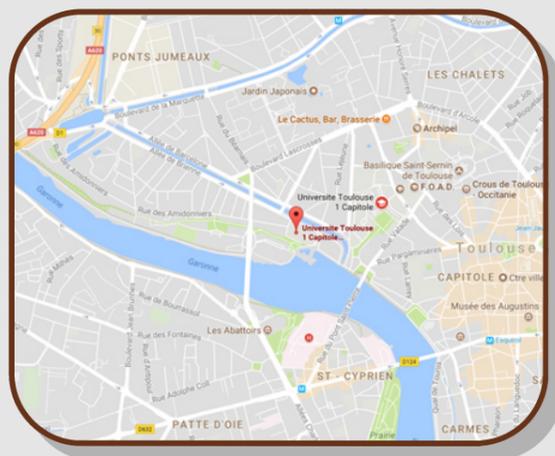
UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

irdeic@ut-capitole.fr

Gaëlle LE MERER

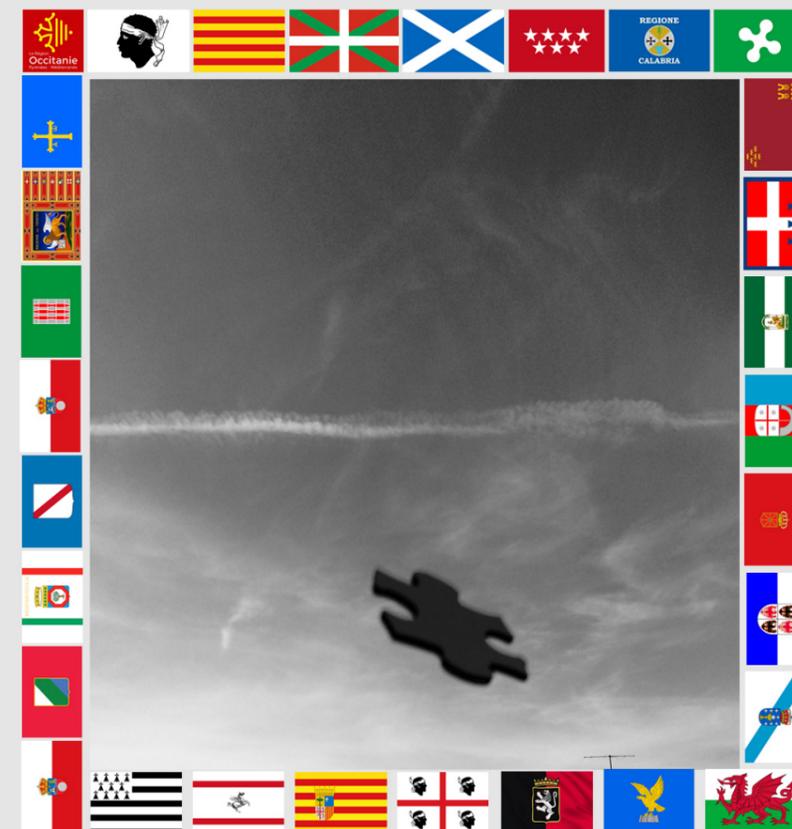
Manufacture des tabacs 21 allée de Brienne 31000 Toulouse France

PLAN D'ACCÈS UNIVERSITE TOULOUSE 1 CAPITOLE



Programme GLM

LANGUES RÉGIONALES ET CONSTRUCTION DE L'ÉTAT EN EUROPE



7 ET 8 JUIN 2018

AMPHI GUY ISAAC



Manufacture des Tabacs
21 allée de Brienne
31042 Toulouse
Gaëlle LE MERER
irdeic@ut-capitole.fr

Affiche GLM

Jeudi 7 juin 2018

13h30 : Accueil des participants

Propos de bienvenue par **Corinne Mascala**, présidente de l'Université Toulouse Capitole, **Philippe Nélidoff**, Doyen de la faculté de droit, **Marc Blanquet**, directeur du Centre d'excellence Jean Monnet

14h : Présentation de la problématique par **Amane Gogorza**, maître de conférences de droit privé et **Wanda Mastor**, professeur de droit public

Première séance : « L'avant-Etat » : Les langues régionales à l'état de nature

*Présidence par Michel Martinez
Directeur du département des langues et civilisations*

14h30 : « Ce que nous apprend la linguistique : une langue régionale est-elle une " autre " langue ? », par **Christian Lagarde**, professeur de linguistique et de sociolinguistique à l'université de Perpignan Via Domitia

15 h : « Voyage aux confins des terres linguistiques "naturelles" : l'exemple de la langue Corse », par **Eugène Gherardi**, professeur de culture et langue régionale, Vice-doyen de la Faculté des lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales Università di Corsica Pasquale Paoli

15h30 : « Langues régionales et/ou minoritaires : une confusion terminologique porteuse de sens ? » par **Jordane Alettaz**, professeur de droit public à l'université de Montpellier

Pause 16 heures

16h45 : « Langues régionales et identité culturelle : la bataille des mots en Bretagne », par **Jean-Eric Gicquel**, professeur de droit public à l'Université de Rennes I

17h 15 : « De l'état de nature à l'Etat constitutionnel : la présence première des langues comme critère de choix de la forme de l'Etat », par **Xavier Arbos Marin**, professeur de droit constitutionnel à l'université de Barcelone

Vendredi 8 juin 2018

Deuxième séance : Les langues régionales « dans » l'Etat : la gestion par les pouvoirs publics de la diversité des langues sur son territoire

*Présidence par Jean-Michel Lattes,
Maître de conférences de droit privé, Premier adjoint au maire de Toulouse*

9h : « Quel statut juridique pour quel type de reconnaissance ? L'exemple de l'Espagne et de l'Italie » par **Hubert Alcaraz**, maître de conférences à l'université de Pau et des Pays de l'Adour et **Paolo Passaglia**, professeur de droit comparé à l'université de Pise, coordinateur de la cellule de droit comparé de la Cour constitutionnelle italienne

9h30 : « Politiques linguistiques et enseignement : l'exemple de l'Occitan », par **Philippe Martel**, professeur émérite au département d'occitan de l'université Paul Valéry Montpellier 3

10h : « Valor e impacto económico de las lenguas minorizadas: el caso del euskera como punto de partida » par **Patxi Baztarrika**, expert en Planification Linguistique, ancien vice-conseiller des politiques au gouvernement du pays basque et ancien président du réseau européen pour la diversité linguistique

10h30 Pause

11h : « Langues régionales et revendications indépendantistes en Catalogne », par **Lluis Medir Tejado**, docteur de l'IEP de Toulouse, professeur à l'université de Barcelone

11h30 : Table ronde sur la co-officialité des langues animée par **Olivier Lecucq**, professeur de droit public à l'université de Pau et des Pays de l'Adour, avec **Romain Colonna**, maître de conférences en sciences de l'éducation, Università di Corsica Pasquale Paoli, **Sophie Weerts**, professeure associée à l'université de Lausanne –pour la Suisse et la Belgique–, **Bairbre Ní Chiosáin** maître de conférences en langues et civilisation anglaises et anglo-saxonnes à l'université Toulouse Capitole, **Xabier Arzo**, Professeur de droit administratif à l'université du Pays basque, Letrado au Tribunal constitutionnel espagnol

Pause déjeuner

Troisième séance : La transgression des frontières, avenir des langues régionales ?

*Présidence par Marc Blanquet
Professeur de droit public à l'université Toulouse Capitole,
Directeur du Centre d'excellence Jean Monnet*

14h : « Diffusion *de* la langue et *par* la langue : l'exemple de la production scientifique », par **Itziar Alkorta**, professeur de droit civil à l'université du Pays basque et **Alain di Meglio**, professeur de culture et langue régionale, Università di Corsica Pasquale Paoli

14h30 : « Les mésaventures de la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires par le Parlement français: résistances constitutionnelles ou culturelles? » par **Philippe Blachèr**, professeur de droit public à l'université Lyon 3 Jean Moulin

15h : « La communication plurilingue dans le droit de l'UE : égalité d'accès, loyauté, identité », par **Joxerramon Bengoetxea Caballero**, professeur de philosophie du droit à l'université du Pays basque

Pause

16h : Propos conclusifs par **Olivier Dubos**, professeur de droit public à l'université de Bordeaux